Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association « Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles »

NOR : MENE1200380A
arrêté du 26-9-2012
MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 26 septembre 2012, l'association « Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles », qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux centres départementaux de l'association.